

Liberté

Communiqué de la municipalité au regard du préavis de grève dans les écoles

-

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous informer que le jeudi 9 juin des agents municipaux travaillant dans les écoles et les centres de loisirs pourraient être en grève. Les services de restauration, de nettoyage et de centres loisirs seront perturbés et la municipalité souhaite vous présenter ses excuses pour les désagréments subis.

Égalité

Le droit de grève est un droit démocratique à respecter et nous tenons à vous préciser que **nous sommes en contact avec les organisations syndicales pour trouver une sortie positive de la situation.** Nous avons entendu certaines demandes, d'autres se heurtent au principe de réalité de la sortie de la pandémie de COVID. Pendant celle-ci, la municipalité à tout mis en œuvre pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions.

-

La situation actuelle est née du non-renouvellement d'un certain nombre de contrats. La majorité d'entre eux provient des efforts supplémentaires pour respecter les protocoles d'accueil des enfants imposés par la crise sanitaire. Ceux-ci demandaient, par exemple, une plus grande présence d'adultes pendant les repas et un nettoyage quotidien plus stricte des écoles. Cela a nécessité plus d'heures de travail et donc des renforts humains dans chacune des écoles d'autant plus que du personnel titulaire était en arrêt pour des raisons médicales liées aux risques de la pandémie.

Fraternité

Aujourd'hui, comme vous le savez, les dernières restrictions sanitaires sont en train d'être suspendues et les personnels protégés pour des raisons médicales reviennent à leur poste. Cette situation de retour vers la normalité a été annoncée en avril aux directions d'école

La municipalité est fortement engagée pour l'éducation en effet :

- Le budget a été augmenté de 10 % entre 2019 et 2021 soit 8,6 millions d'euros pour des effectifs scolaires stables
- 17 postes d'ATSEM ont été créés à la rentrée 2021 afin d'assurer une présence de 2 adultes, de « la toute petite section » jusqu'en CE1

- Les moyens de remplacement de personnel dans les écoles sont passés de 473 000 € en 2019 à 917 973 € en 2022
- La formation des agents a été accentuée et la mécanisation des tâches facilitée
- Une médecine scolaire a été réinitiée avec notre Centre Municipal de Santé

Par ailleurs alors que l'Éducation nationale prévoit de fermer une dizaine de classes du fait de la baisse du nombre d'élèves, la municipalité fera tout pour garder le même niveau de prestation de service public, nous avons annoncé aux organisations syndicales que nous augmenterions de 300 000€ l'enveloppe de remplacement, afin de finir l'année scolaire dans de bonnes conditions dans chaque école.

Si nous comprenons que ce retour à la normalité affecte des personnes, celui-ci est nécessaire afin d'avoir une organisation des écoles fiable et sécurisée. Toutefois, à l'évidence, les annonces et l'accompagnement de ces orientations ne sont pas exempts d'erreurs et de maladroites.

Afin de remédier à cette situation, la municipalité a demandé à l'administration :

- que tous les personnels concernés soient reçus et accompagnés
- que l'organisation transitoire n'affecte pas les missions indispensables au fonctionnement des écoles
- que des propositions de CDD soient faites aux vacataires d'avant COVID (sous réserve d'évaluation professionnelle) à la rentrée afin de résorber l'emploi précaire

C'est pourquoi au regard de la prise en compte des revendications, des engagements de la collectivité et de la qualité du dialogue social proposé, nous espérons avec les organisations syndicales poursuivre une discussion exigeante et constructive plutôt qu'une grève imposée avec ses conséquences plutôt que de poursuivre.